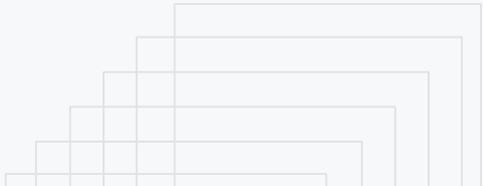




Plan
Urbanisme
Directeur

RAPPORT DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

04 novembre 2024 – Réunion publique



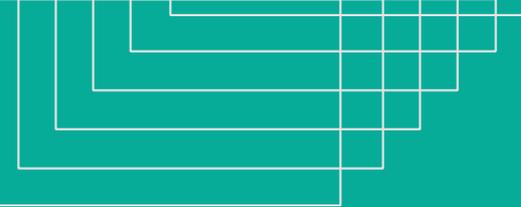


TABLE DES MATIÈRES

01

Cadre réglementaire

02

Méthode

03

Diagnostic environnemental

04

Justification des choix
retenus

05

Analyse des incidences
significatives

1. CADRE REGLEMENTAIRE

Evaluation environnementale du plan d'urbanisme directeur



CODE DE L'URBANISME

L'objectif est de s'assurer du respect des préoccupations environnementales et des objectifs de développement durable



LE PUD DOIT ASSURER

- ✓ **l'équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et forestiers, des sites et des paysages naturels et une consommation économe et maîtrisée des espaces.
- ✓ **la préservation** des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.
- ✓ **la prévention** des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.
- ✓ **la rationalisation** de la demande de déplacement.

2. METHODE

Evaluation environnementale du plan d'urbanisme directeur



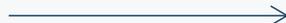
ETAT INITIAL

Atouts, Faiblesses, Tendances



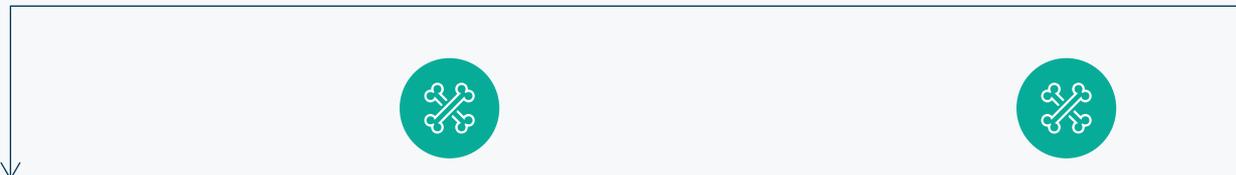
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Hiérarchisés



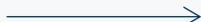
ANALYSE DES EFFETS DU PUD

Croisement entre enjeux, orientations du projet de Territoire et le règlement



MESURES D'ATTENUATION

Au regard de ces effets, des mesures 'éviterment, de réduction ou de compensation ont été définies.



TRAVAIL ITERATIF

Intégration des problématiques environnementales



EVALUATION FINALE

Analyse "à dire d'expert" du plan d'urbanisme présenté en enquête administrative



ETAT INITIAL SUR L'ENVIRONNEMENT

CONSOMMATION D'ESPACE

+135
ha/an

CONSOMMATION
D'ESPACE NATUREL
2006-2021

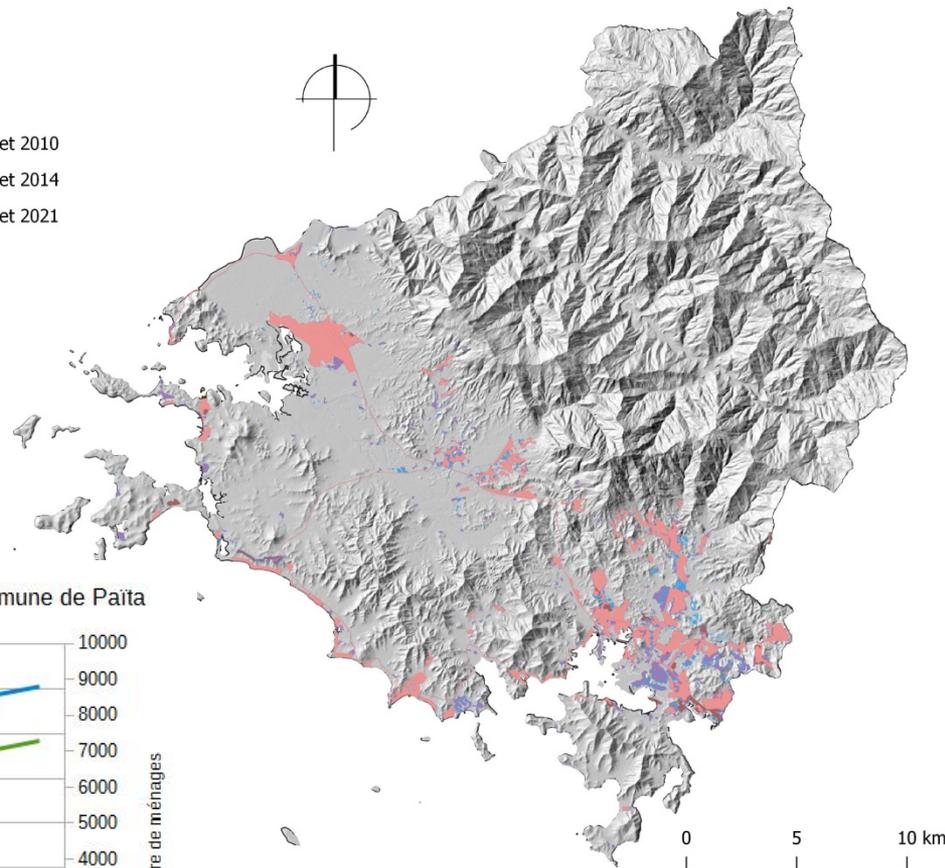
+73
ha/an

CROISSANCE URBAINE
2006-2021

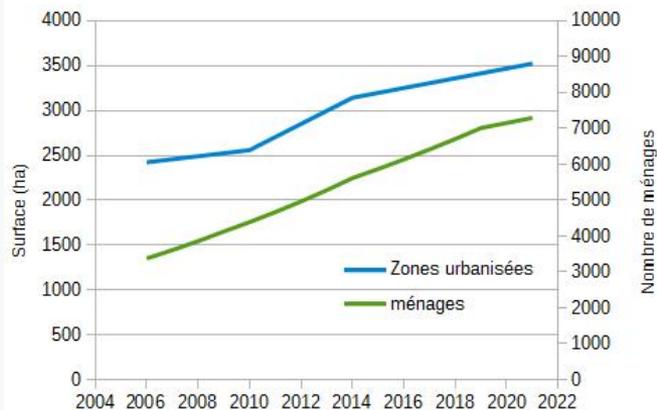
PUD VILLE DE PAÏTA

Légende

- Urbanisation en 2006
- Urbanisation entre 2006 et 2010
- Urbanisation entre 2010 et 2014
- Urbanisation entre 2014 et 2021



Evolution des zones urbanisées sur la commune de Païta



MILIEUX NATURELS

Légende

- Forêt sèche
- Mangrove
- Récifs
- KBA (zones clés de biodiversité)
- Aires Protégées

2 220
ha

DE FORÊT SÈCHE SUR LA COMMUNE DE PAÏTA

13 % des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

1 932
ha

DE MANGROVE SUR LA COMMUNE DE PAÏTA

5,5% des mangroves de Nouvelle-Calédonie

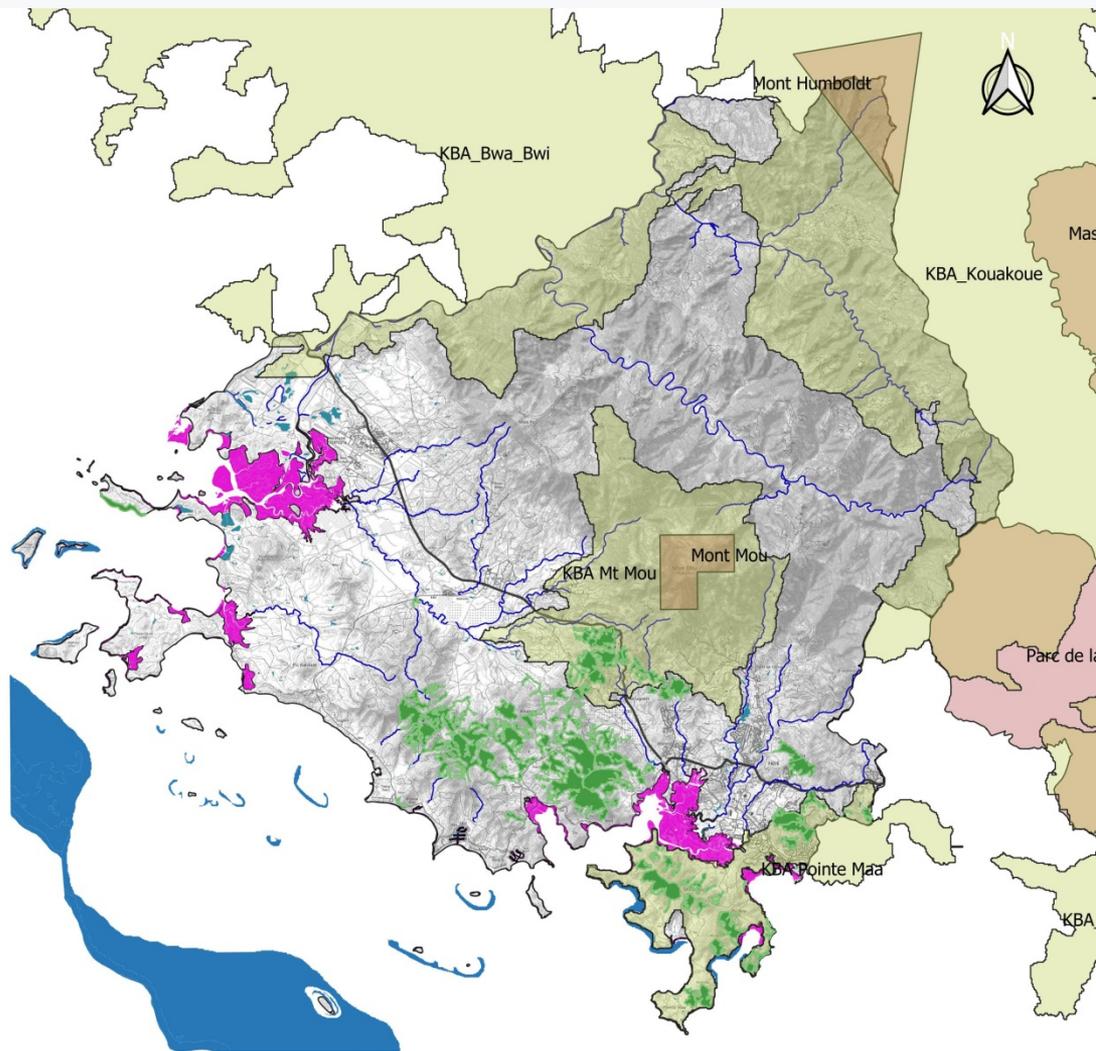
2

AIRES PROTÉGÉES (TERRESTRES)

Réserves naturelles du Mont Humboldt et du Mont-Mou

PUD VILLE DE PAÏTA

0 5 10 km



MILIEUX NATURELS

FORÊT DE MOUSSE

Mont Mou



OCHROSIA INVENTORUM

Danger critique d'extinction
Endémique à la pointe Maa



CODIA XEROPHILA (DE NOURÉ)

(re)découvert en 2015

DENDROPHYLLANTHUS CONJUGATUS VAR. MAAENSIS



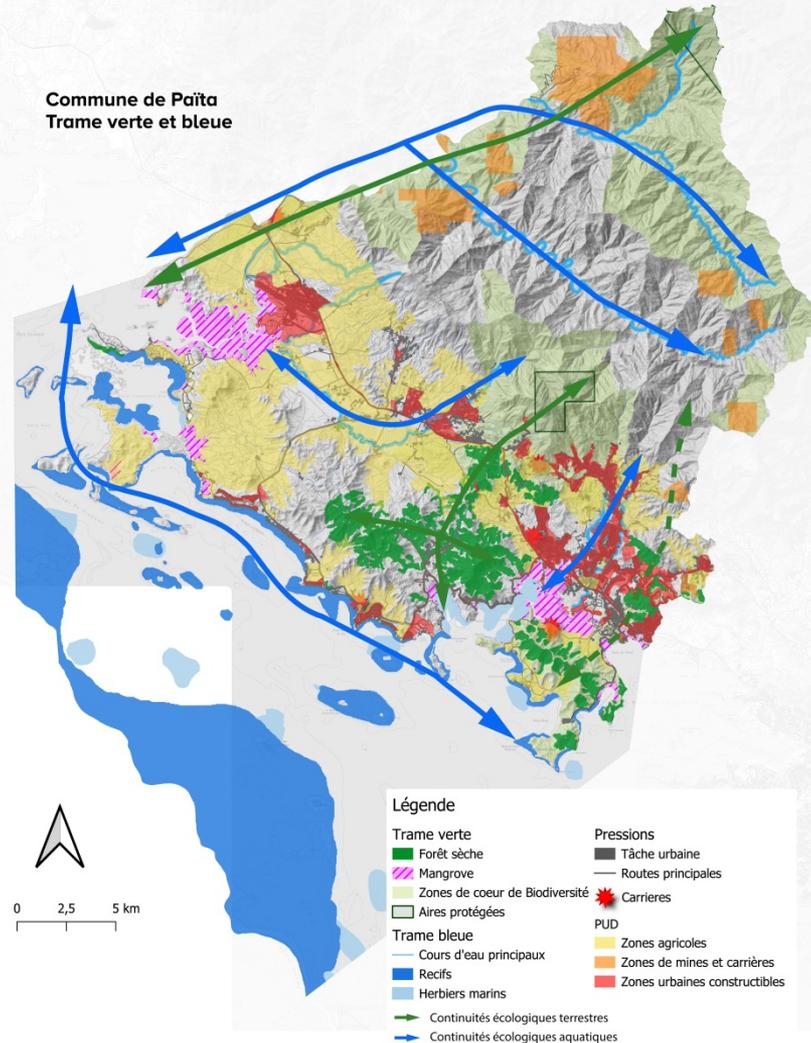
MILIEUX NATURELS

C'est quoi la Trame Verte et Bleue ?

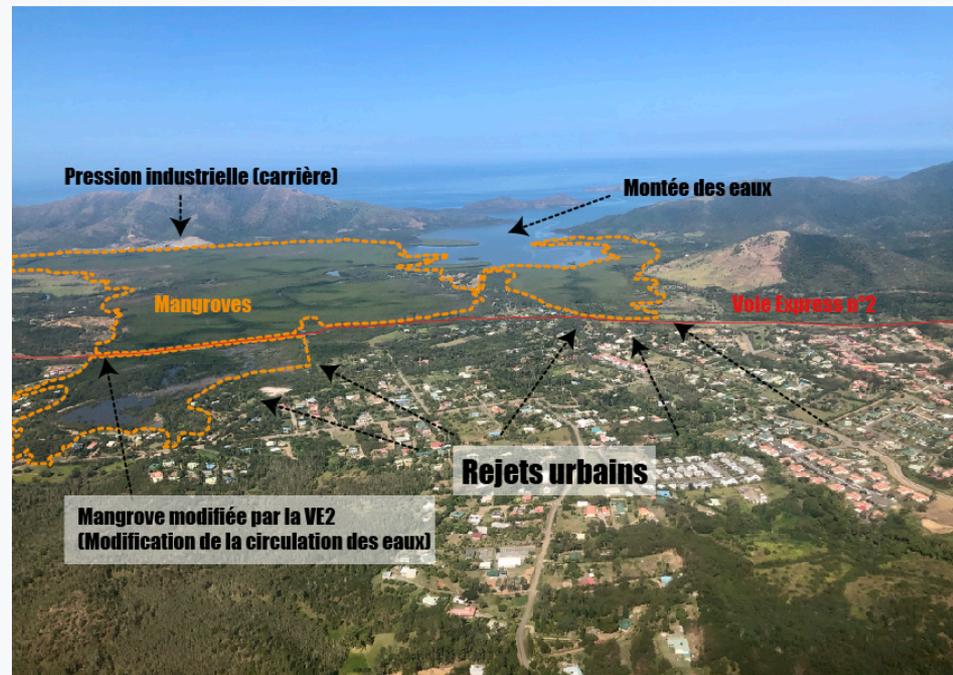
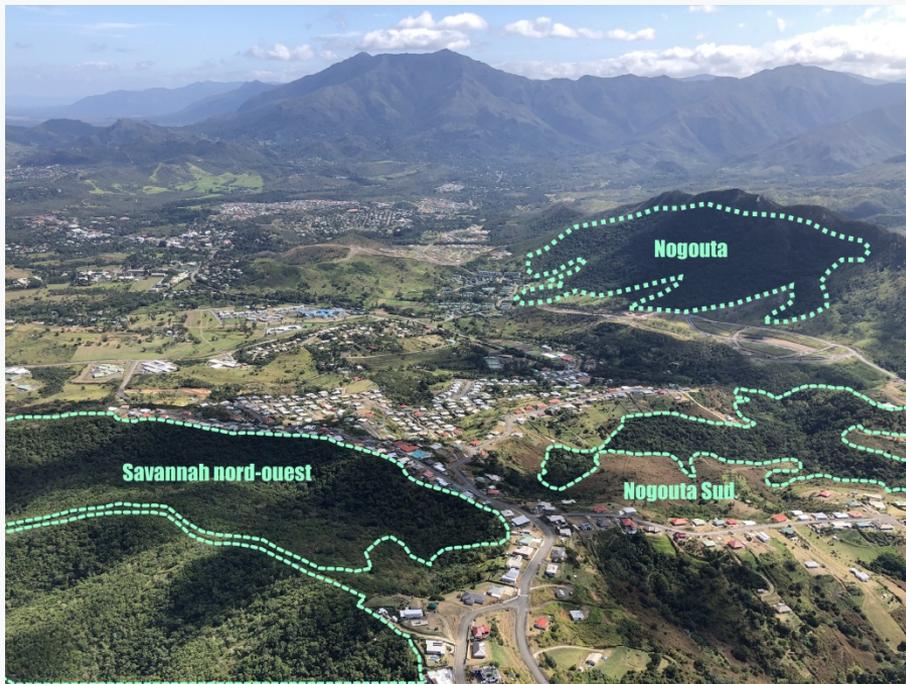
Réseau formé des continuités écologiques terrestres et aquatiques

Pourquoi prendre en compte la TVB ?

La préservation de la TVB vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.



MILIEUX NATURELS

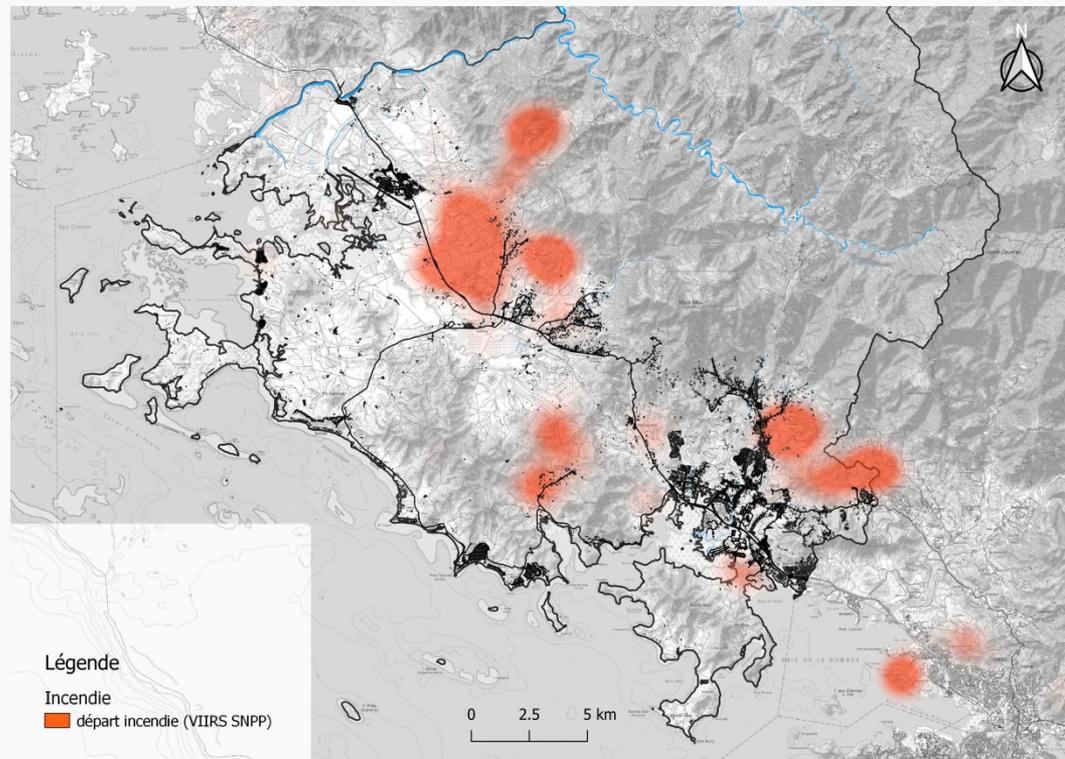


MILIEUX NATURELS

RISQUE FEU DE FORÊT

Une des principales menaces sur les milieux naturels
352 incendies enregistrés depuis 2012

Une interface Habitat - forêt vulnérable



CONSOMMATION DE RESSOURCES

300
L/j.hab

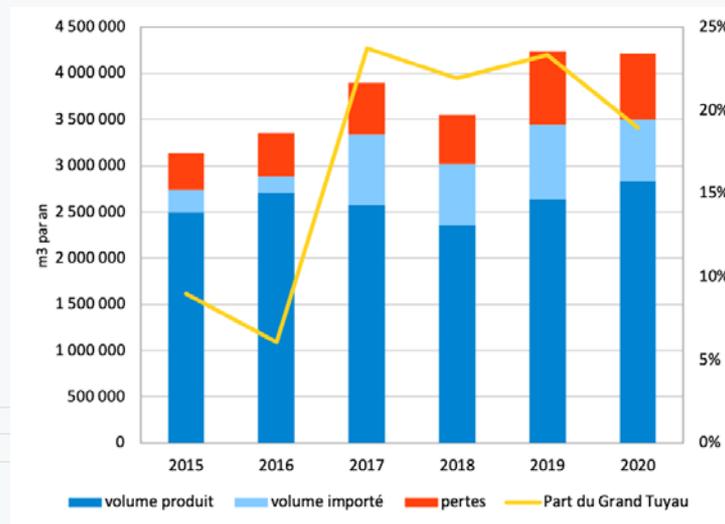
CONSOMMATION D'EAU
POTABLE

Nécessite

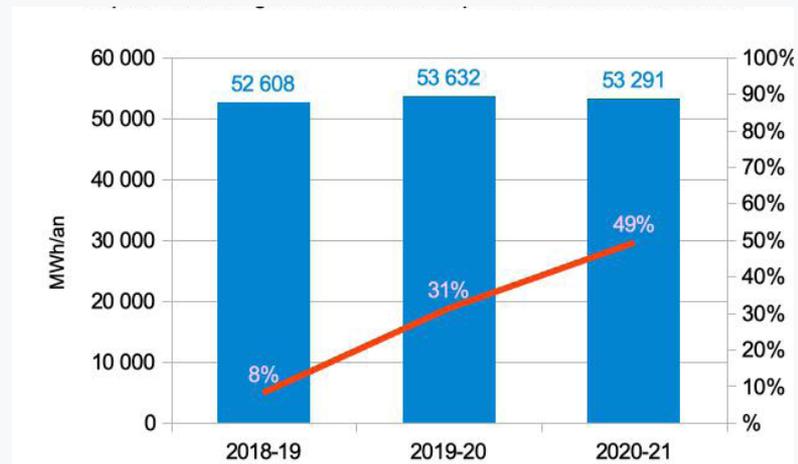
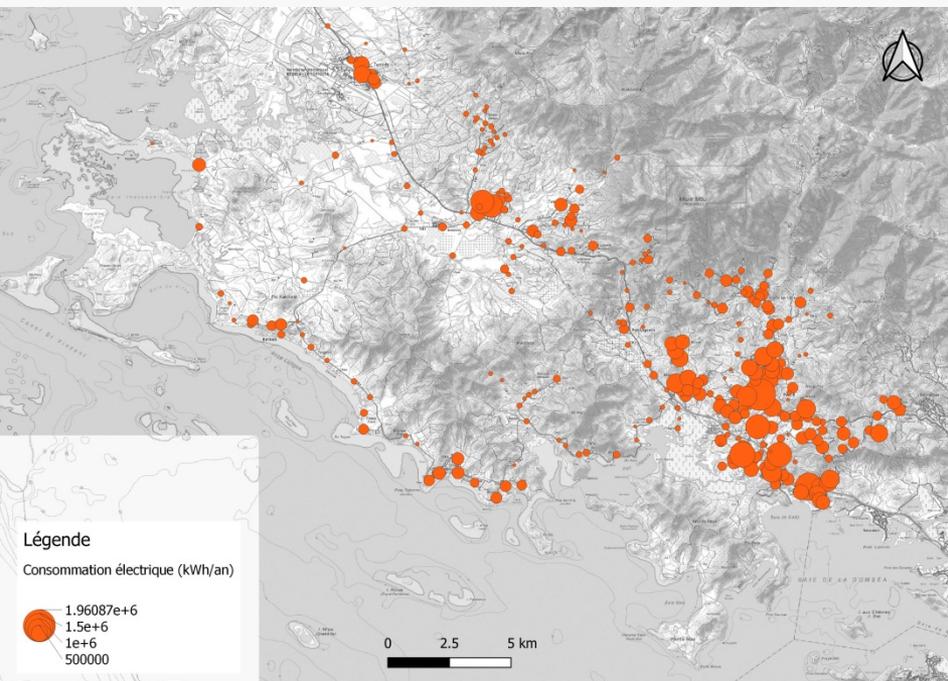
460
L/j.hab

D'EAU PRÉLEVÉ DANS LE
MILIEU NATUREL

*Consommation en eau sur la
commune de Païta*



CONSOMMATION DE RESSOURCES

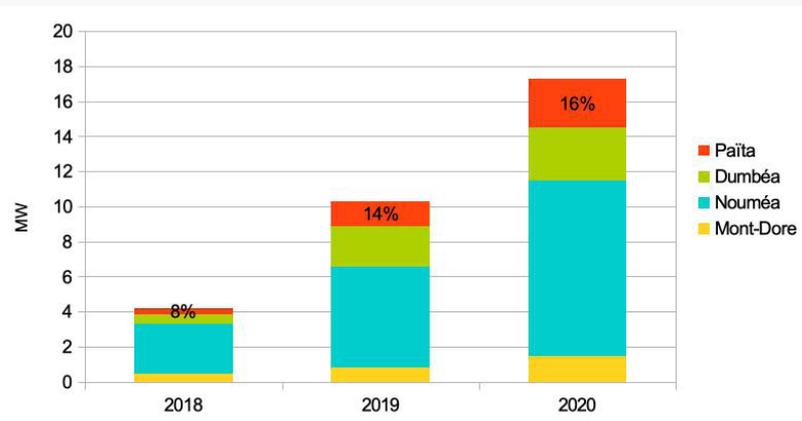


Consommation électrique sur la commune de Païta et part des énergies renouvelables produites sur la commune

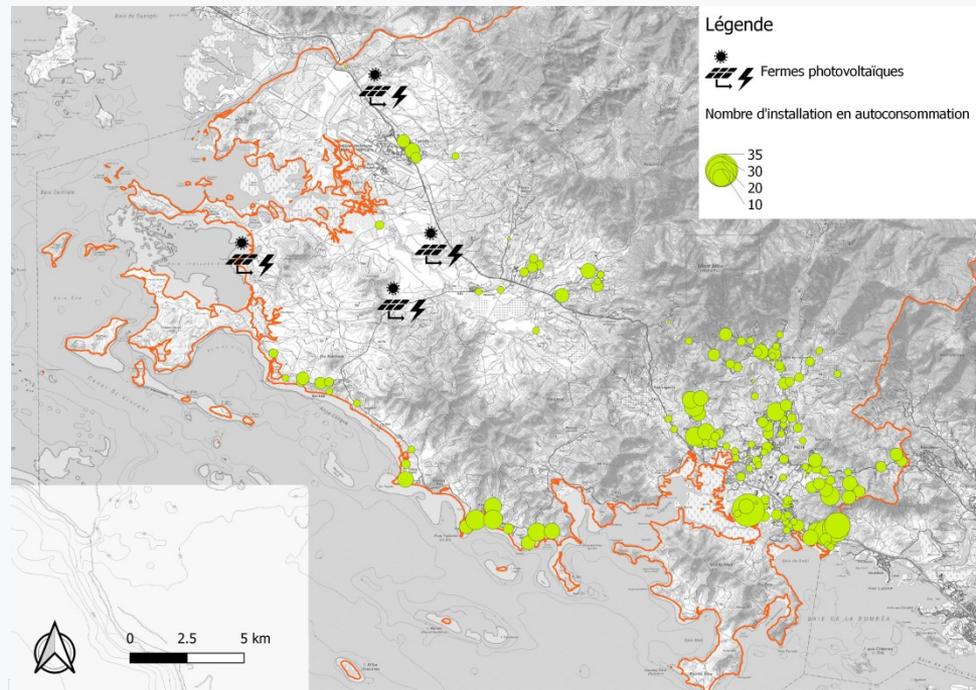
2 170
kWh/hab.an

CONSOMMATION
ELECTRIQUE

CONSOMMATION DE RESSOURCES



Capacité électrique photovoltaïque autorisée par année



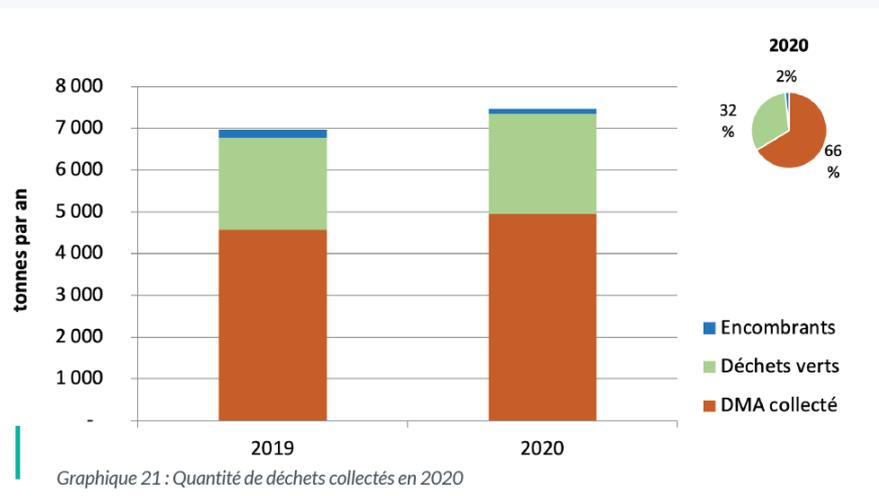
GESTION DES DÉCHETS

7 470
tonnes

DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À
PORTE EN 2020

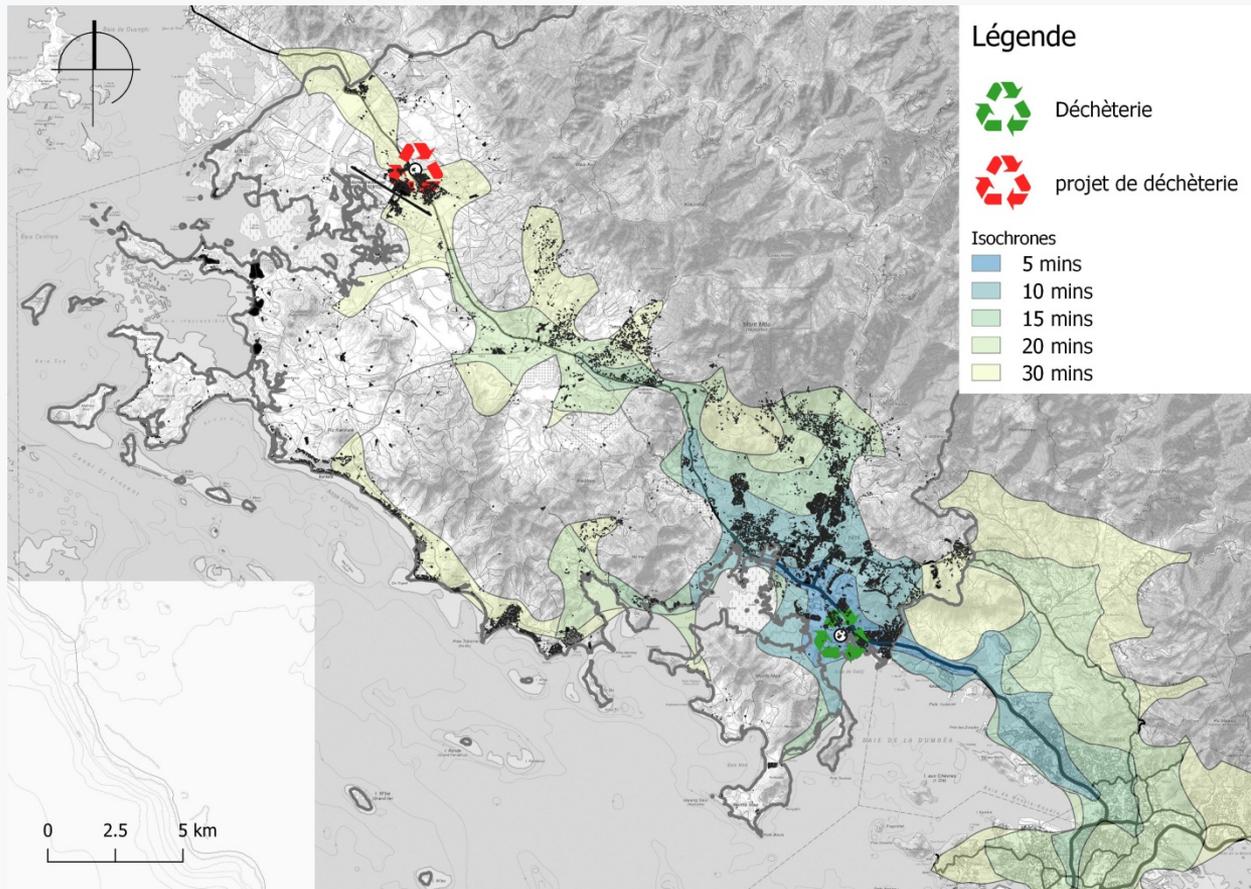
2 367
tonnes

DÉCHETS COLLECTÉS EN
APPORT VOLONTAIRE



GESTION DES DÉCHETS

ENJEU DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE SUR LE NORD DE LA COMMUNE



QUALITE DES MILIEUX

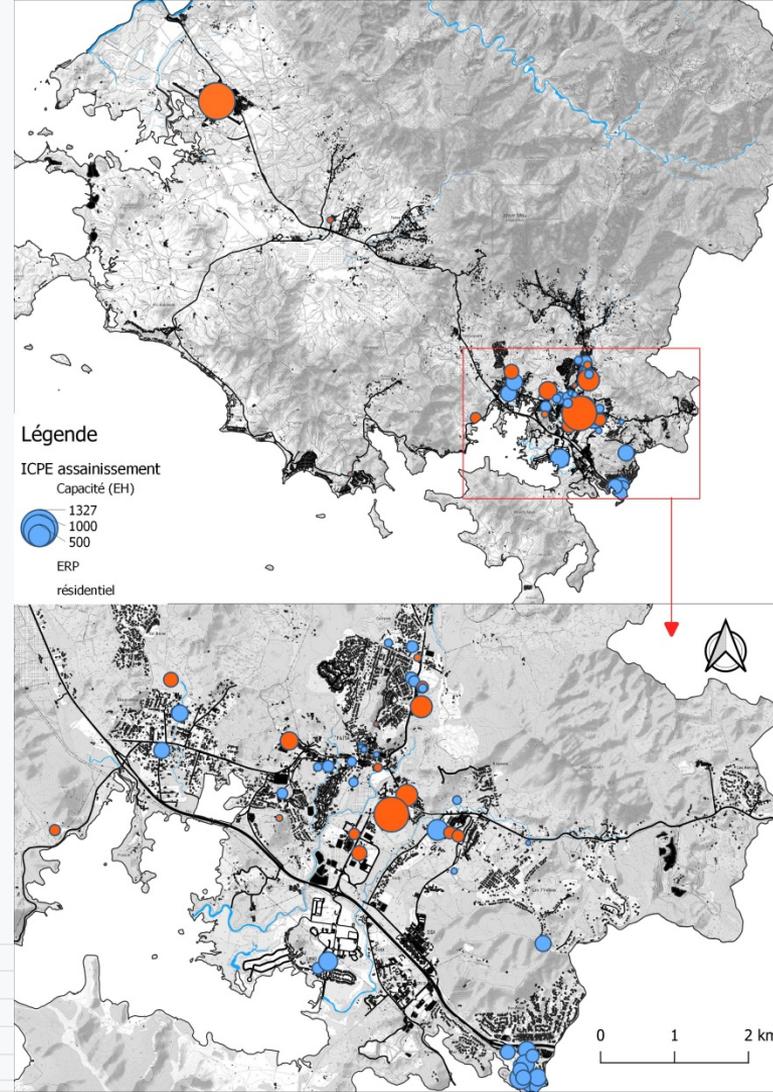
ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL MAJORITAIRE SUR LA COMMUNE

- Adapté aux grands terrains
- Permet un rejet diffus dans le milieu naturel
- Difficulté pour suivre les performances réelles

ASSAINISSEMENT SEMI COLLECTIF SE DÉVELOPPE

- 57 ouvrages classés → 12 400 EH

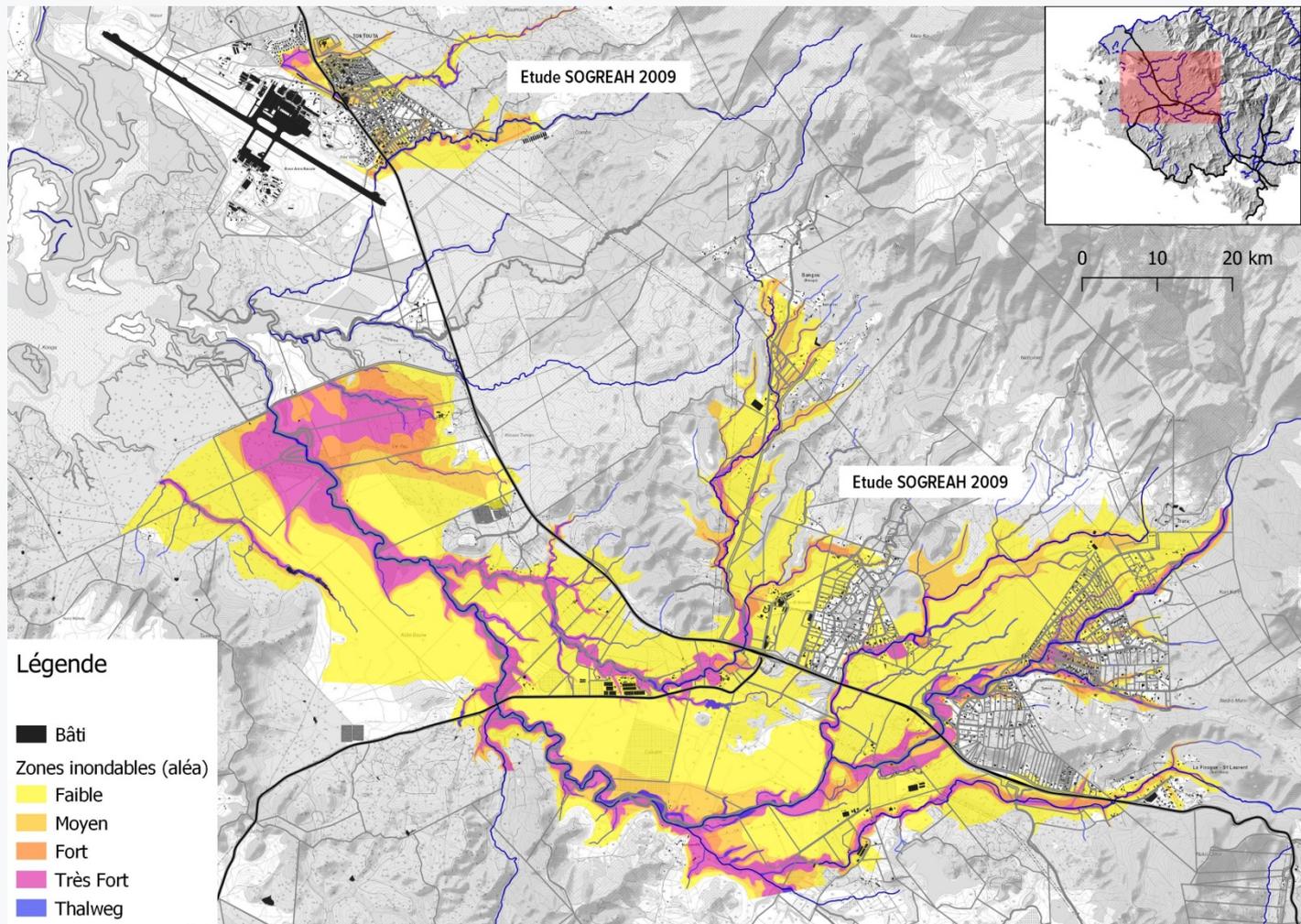
*Carte des ouvrages
d'assainissement classés ICPE*



RISQUES NATURELS

ZONES INONDABLES

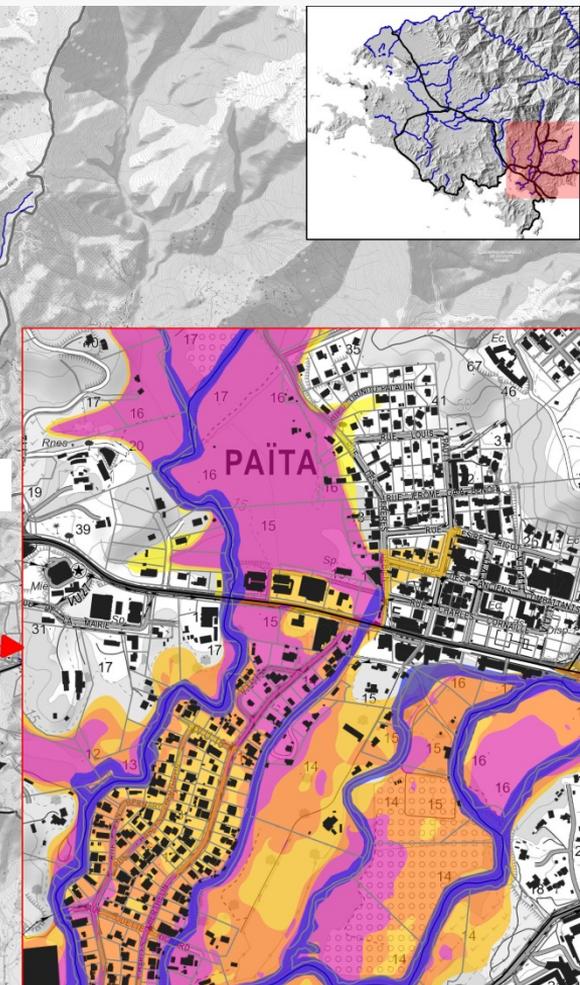
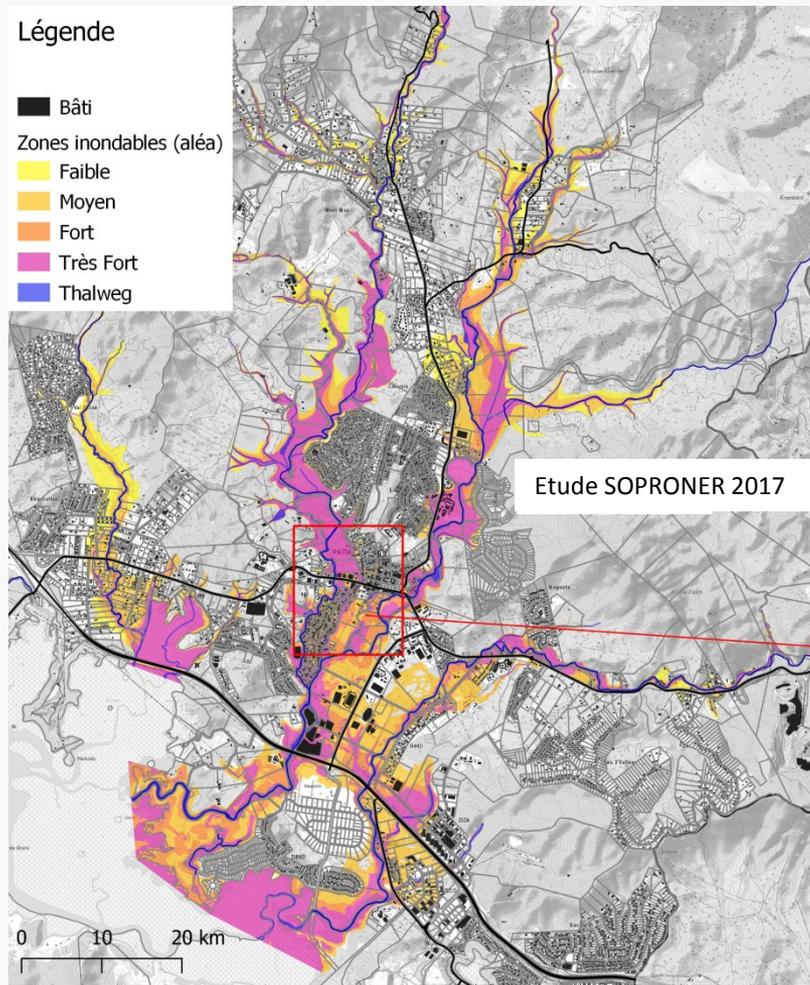
Délibération n°29-
2006/APS du 27 juillet
2006 régleme les
règles de constructibilité
en zones inondables dans
la Province Sud



RISQUES NATURELS

Légende

- Bâti
- Zones inondables (aléa)
 - Faible
 - Moyen
 - Fort
 - Très Fort
- Thalweg





JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

3. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

PROJET DE TERRITOIRE

Caractéristiques qui ont guidé la définition du projet de Territoire :

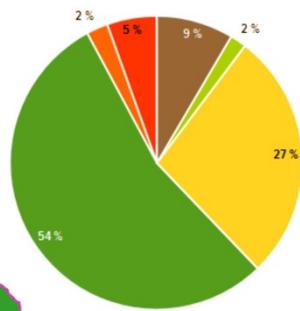
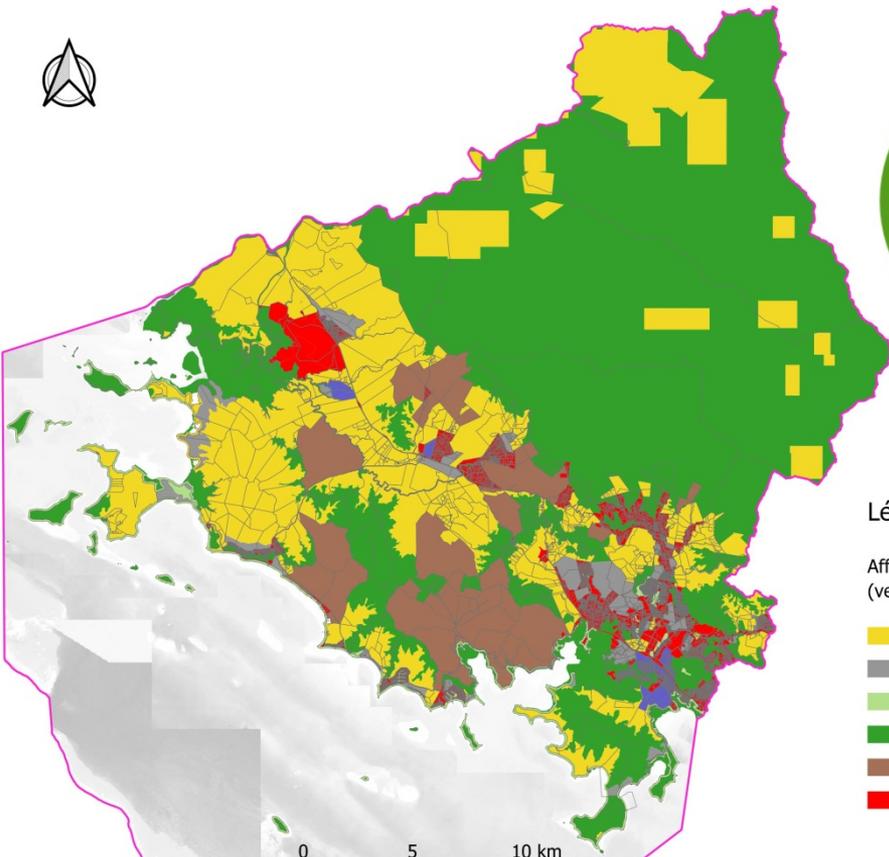
- Permettre l'accueil de toutes les populations tout en maîtrisant les densités et préservant la qualité de vie.
- Organiser la répartition des typologies d'habitat et diversifier l'offre pour qu'elle soit adaptée à tous.
- Conforter ou créer des polarités secondaires pour fixer les populations et limiter les déplacements.
- Encadrer les possibilités de constructions en zones à risques.
- Offrir des regroupements d'équipements pour limiter les déplacements, anticiper les besoins et favoriser la mixité intergénérationnelle.



ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET DE TERRITOIRE SUR L'ENVIRONNEMENT

		Ressources naturelles et biodiversité		Etat et qualité des milieux				Cadre de vie et paysages			Les risques majeurs		Climat énergie		Mobili tés		
		Espaces et ressources naturelles	Eau	Milieux naturels et biodiversité	Qualité de l'air	Qualité des sols	Qualité des eaux et assainissement	Gestion des déchets	Paysage	Espaces verts et patrimoine naturel	Le patrimoine bâti	Le bruit	Risques naturels	Risques technologiques	Consommation	Production	Modes de déplacement
PROMOUVOIR LA QUALITE DE VIE	Maîtriser la densité	+	+	+			+	+	+							+	+
	Permettre l'accueil de toutes les populations	+/-			-						-				-		
	Anticiper la mutation urbaine de certains espaces	+		+	-				+			+	+				+
	Renforcer la proximité																+
PROTEGER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL	Protéger le patrimoine naturel et paysager			+		+			+	+					+		
	Favoriser la biodiversité et la qualité des milieux		+	+					+	+							
	Améliorer la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets		+			+	+	+									
	Réduire les nuisances et prévenir les risques		+		+						+	+	+				
	Structurer la résilience de la commune face aux défis du changement climatique														+	+	
CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DYNAMIQUE	Repenser le centre-ville									+/-		-					±
	Structurer les pôles de vie secondaires																+
	Développer le tourisme et l'économie verte et rurale	+/-		+/-				+									
	Encourager le secteur économique										-		+				
	Organiser l'espace de manière harmonieuse				+						+				+		+

CONSOMMATION D'ESPACE



Légende

Affectation du sol - PUD 2024
(version enquête publique)

- Zone d'exploitation de ressources
- Zone artificiable à terme
- Zone partiellement artificiable
- Zone naturelle
- Zone de terre coutumière
- Zone artificiable

- ✓ Ce plan d'urbanisme fait la part belle aux zones naturelles avec 54 % du territoire communal. Les zones partiellement artificialisables (NLT) rajoutent 2 % d'espaces naturels.
- ✓ Les zones artificialisables regroupent les zones déjà urbanisées. Les extensions sont prévues sur les zones artificialisables à terme.
- ✓ Enfin, les zones agricoles occupent plus d'un quart de la superficie de la commune.

CONSOMMATION D'ESPACE

C'est quoi l'étalement urbain ?

L'étalement urbain est un phénomène qui se manifeste par une croissance étendue des villes, avec des constructions résidentielles, commerciales et industrielles qui s'étendent sur de vastes espaces du territoire, souvent à faible densité de population par rapport à la superficie occupée.

Les solutions du PUD de la Ville de Païta pour lutter contre l'étalement urbain ?

Fixer les limites de l'urbanisation :

- Recherche des potentialités de construction et de renouvellement urbain, optimiser les surfaces dédiées aux zones d'activités et présenter un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser.



Proposer des pôles secondaires pour réduire les besoins en déplacement

Ce projet de PUD entend conforter les centralités secondaires (Tontouta, Savannah, Tamoá)

Prendre soin des espaces agricoles et naturels

Le projet de PUD prend soin des espaces naturels et agricoles en mettant en valeur la trame verte et bleue (TVB) de la commune.



**ANALYSE DES INCIDENCES
SIGNIFICATIVES PRÉVISIBLES DE LA
MISE EN OEUVRE DU PUD ET
PRÉSENTATION DES MESURES
ENVISAGÉES POUR LES ÉVITER,
RÉDUIRE ET COMPENSER LES
CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES**

MILIEU NATUREL

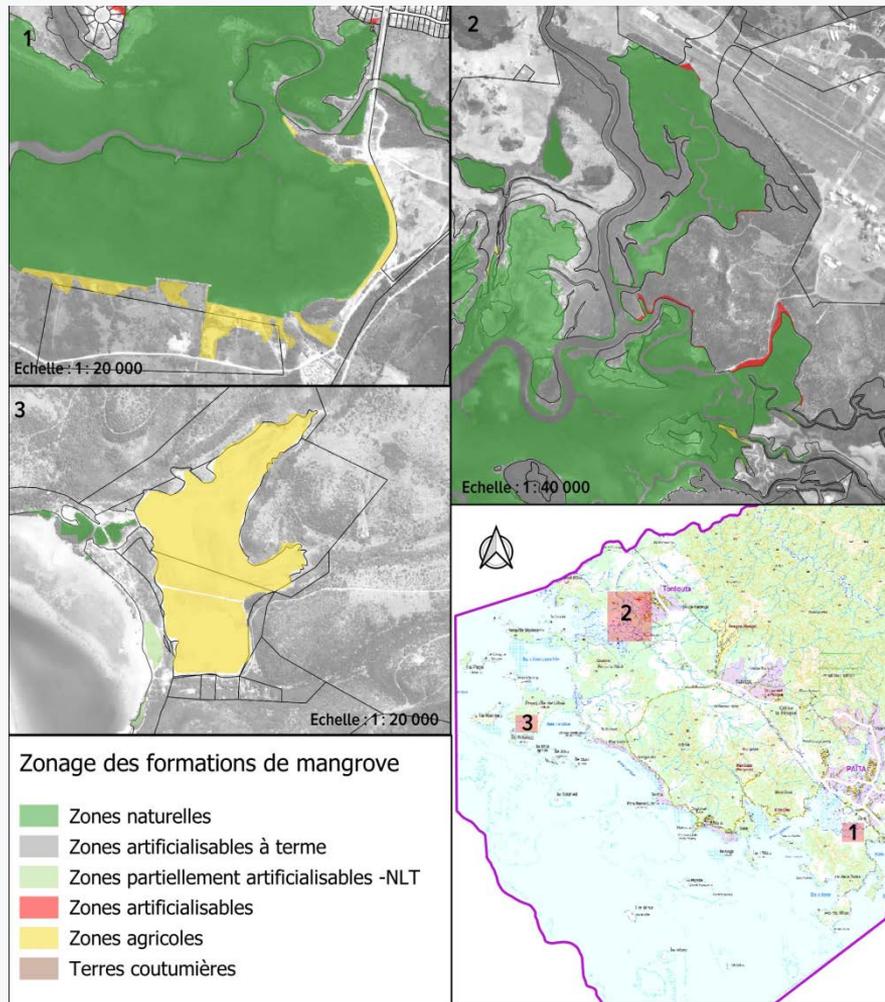
Intégrant la biodiversité, les écosystèmes d'intérêt patrimonial et les espaces d'intérêts

AIRES PROTEGEES

Les 3 aires protégées terrestres sont classées en zone NP (réserve naturelle du Mont-Mou, Mont Humboldt et le parc de la côte oubliée)

MANGROVES

97% des mangroves sont classées en zone NP et 1% en zone NLT
2% classés en zone agricole

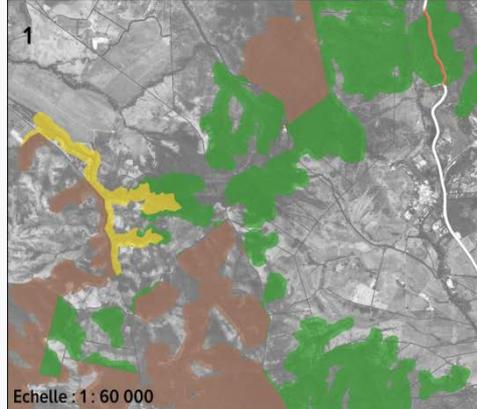


MILIEU NATUREL

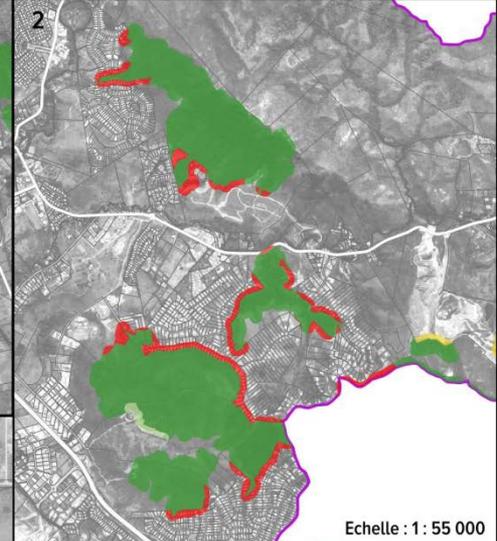
Intégrant la biodiversité, les écosystèmes d'intérêt patrimonial et les espaces d'intérêts

FORÊTS SECHES

- La commune possède environ 2 220 ha de forêt sèche et 1 900 ha de zone de vigilance.
- La majorité (53%) des zones de forêt sèche sont classées en zone naturelle (inconstructible).
- Les terres coutumières accueillent une quantité importante des forêts sèches de la commune (42%).
- Environ 65 ha de forêt sèche sont classés en zone d'exploitation de ressource (franges de formations arborées).
- Environ 64 ha sont classés en zones artificialisables immédiatement ou à terme. Plus de 80 % de ces zones concernent la zone de vigilance et pas la zone de forêt sèche stricto sensu.



Echelle : 1 : 60 000



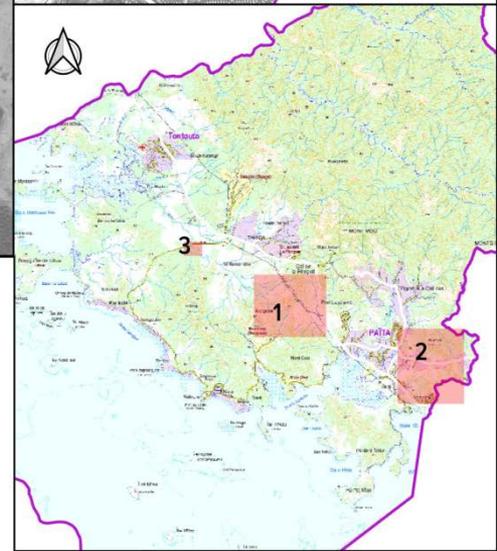
Echelle : 1 : 55 000



Echelle : 1 : 15 000

Zonage des formations de forêt sèche

- Zones naturelles
- Zones artificialisables à terme
- Zones partiellement artificialisables -NLT
- Zones artificialisables
- Zones agricoles
- Terres coutumières



MILIEU NATUREL

Intégrant la biodiversité, les écosystèmes d'intérêt patrimonial et les espaces d'intérêts

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les solutions du PUD de Païta pour préserver et renforcer sa trame verte et bleue



Trames vertes et bleues

=



Réservoirs de biodiversité

+



Corridors écologiques

Mesures d'évitement

- Classement en zone naturelle inconstructible de 58% du territoire, comprenant les aires protégées marines et terrestres, les formations de forêt sèches, les mangroves et les forêts humides.
- Les principaux cours d'eau sont également protégés par le plan d'urbanisme de Païta.

Mesures de réduction

- Le règlement rappelle que la priorité doit être de conserver les arbres remarquables et les ensembles végétaux.
- Le règlement incite à la plantation d'espaces verts confortables.
- Obligation de végétaliser les parkings

MILIEU NATUREL

Intégrant la biodiversité, les écosystèmes d'intérêt patrimonial et les espaces d'intérêts

DOMAINE PUBLIC MARITIME

- Le Littoral est un élément important de la trame bleue. Païta possède 1380 ha de DPM.
 - La grande majorité du DPM de Païta (80%) sera classé en zone NLT, zone naturelle de loisir et de tourisme, 14% en zone NP, 5% en zone agricole.
- ✓ **Les zones NLT garantissent une forme d'intégration des aménagements sur le site. Cependant ce zonage légitimise la présence d'activité humaine sur la quasi-totalité du littoral, îlots y compris.**

Zone à urbanisation future sur la zone de Karikaté



*Pointe Toborne
Extension des zones urbaines de part et d'autre des lotissements construits*



Le littoral de la baie inaccessible conserve une vocation aquacole avec une volonté de développement futur de l'arrière littoral



MILIEU NATUREL

Intégrant la biodiversité, les écosystèmes d'intérêt patrimonial et les espaces d'intérêts

SEQUENCE EVITER - REDUIRE - COMPENSER (ERC)

• Evitement

Les mesures d'évitement concernent essentiellement le classement des terrains en zone naturelle (NP et NLT), sur 58 % du territoire communal. Ces zones constituent les cœurs de biodiversité de la commune.

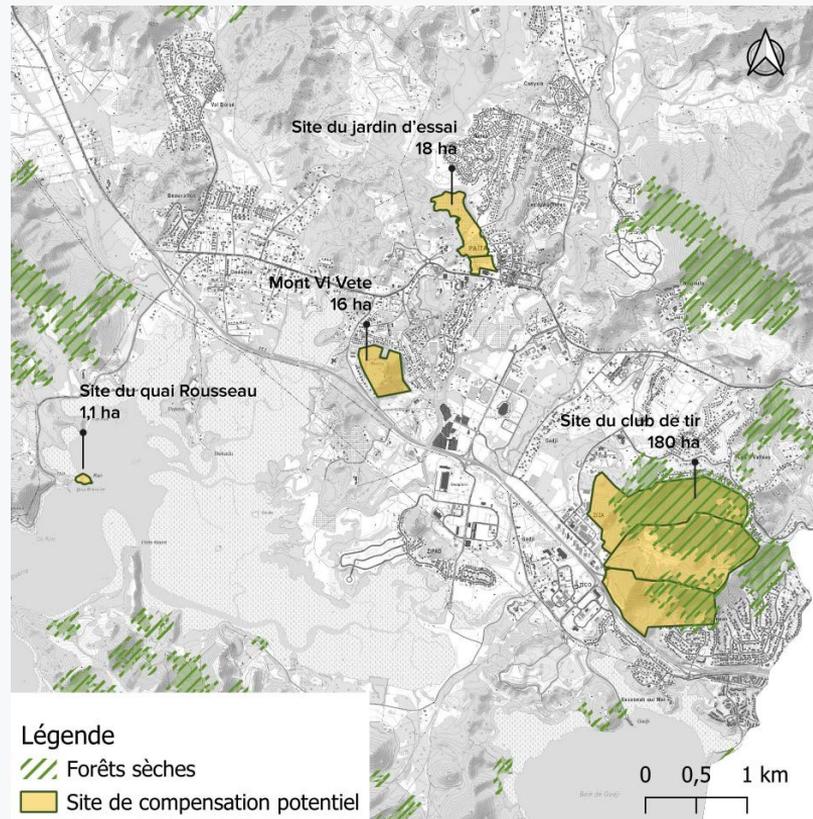
• Réduction

Le règlement du PUD prévoit des dispositions minimales en termes de plantations. Il introduit la végétalisation des parkings, ce qui constitue une nouveauté réglementaire sur Païta.

• Compensation

La compensation des atteintes à la biodiversité est difficile à mettre en œuvre au sein d'un plan d'urbanisme.

Développer une compensation par l'offre → carte sites naturels de compensation



POLLUTIONS ET NUISANCES

GESTION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

LES EAUX PLUVIALES

- **Evitement**

Dispositions prises pour limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols. L'emprise au sol est réglementé (à l'exception de UA1)

Obligation d'espaces libres et plantations

Plusieurs recommandations pour réduire à la source le ruissellement

- **Réduction**

le règlement intègre une mesure très forte visant à compenser les surfaces imperméabilisées afin de restituer au réseau un débit régulé. (obligation de rétention sur la base de 20 L/m² imperméabilisé)



POLLUTIONS ET NUISANCES

GESTION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

L'EAU POTABLE

- **Evitement**

Les principales mesures d'évitement concernent les dispositions prises pour limiter l'étalement urbain, ce qui minimise les réseaux et donc les risques de fuite.

- **protection de la ressource en eau.**

Les PPI et PPR sont intégrés à des zones naturelles ou d'exploitation de ressources.

Les PPE sont essentiellement couverts par des zones naturelles (89%) et des zones d'exploitation de ressources (11%).

Concernant ces dernières, il s'agit pour l'essentiel des zones d'exploitation minière (Nm).



POLLUTIONS ET NUISANCES

GESTION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

LES EAUX USÉES

« toute construction doit être reliée à un dispositif d'assainissement individuel ou collectif adapté aux caractéristiques de la parcelle et à la nature du terrain. »

Nouvelle orientation qui va dans le sens d'une collectivisation des traitements est le rajout d'une disposition qui prévoit que *« Dans toute nouvelle opération, un dispositif d'assainissement collectif peut être accepté pour traiter les eaux usées domestiques issues des différentes constructions. »*



POLLUTIONS ET NUISANCES

ENERGIE ET GES

- **Evitement**

Les règles du projet de PUD sont compatibles avec la norme sur les performances énergétiques des bâtiments (norme PEB NC)
le cahier des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CRAUPE) détaille précisément les principales règles de conception bioclimatiques des logements.

- **Mesure d'ordre urbaine**

Développement de la végétation en Ville (réduit les effets d'îlot de chaleur urbain)

- **Les énergies renouvelables**

Le projet de règlement ne s'oppose à l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable comme les panneaux photovoltaïques

Les fermes photovoltaïques entrent dans la destination des CINASPIC et sont autorisées sur toutes les zones du PUD à l'exception des zones naturelles.



POLLUTIONS ET NUISANCES

QUALITÉ DE L'AIR

- **Problématiques agricoles**

Epanchages de produits phytopharmaceutiques près des habitations (non réglementé)

Elevages intensifs (porcins, avicoles...)

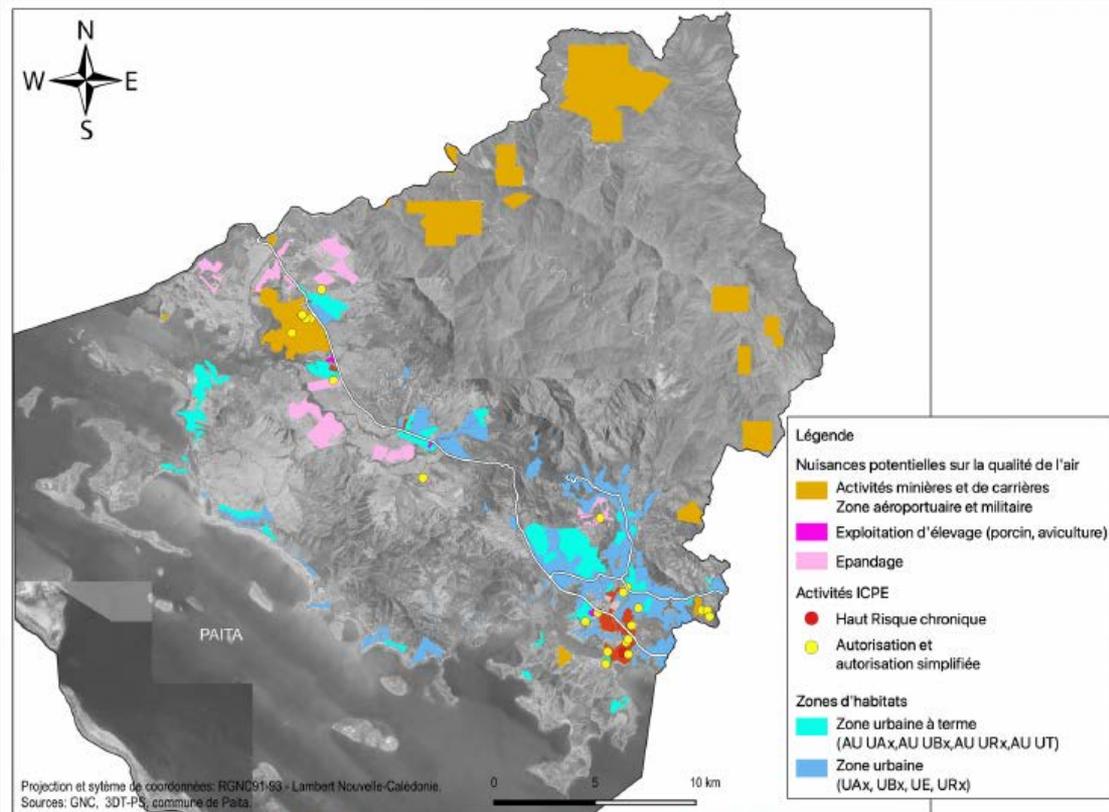
- **Evitement**

Réorganisation de l'espace à travers le zonage du PUD (renforcement des centralités, création de zones mixtes)

Encouragement des modes doux sur la commune.

Regroupement des activités industrielles au sein des ZI

PUD VILLE DE PAÏTA



DEPLACEMENTS ET MOBILITES

ORGANISATION DE L'ESPACE ET LIMITATION DES DÉPLACEMENTS

- **Réduire les besoins en déplacement**

Confortement des centralités secondaires : Tontouta, littoral, Savannah, la Tamoia

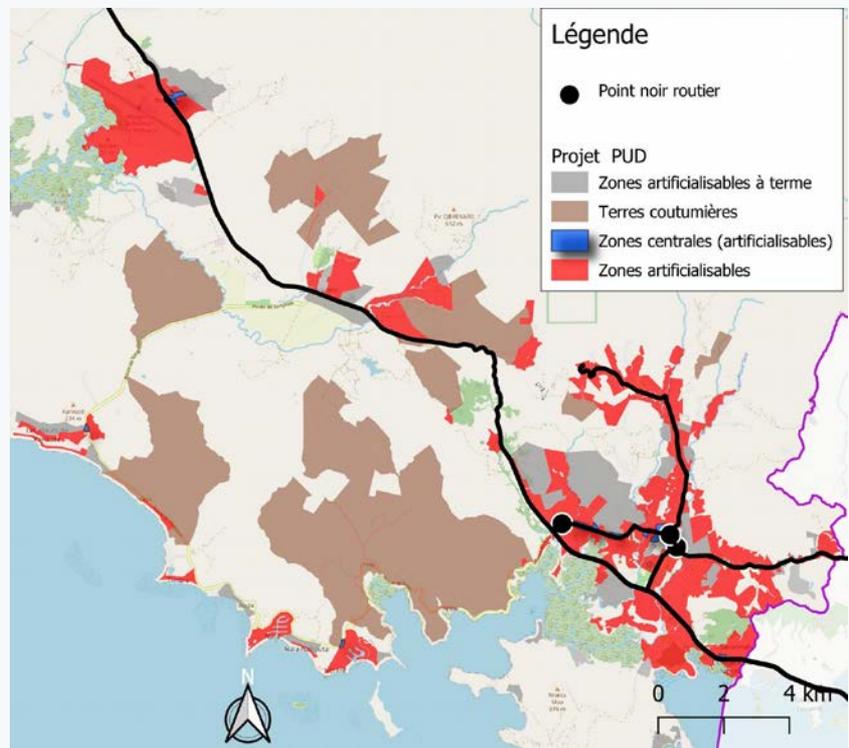
Permettre le renforcement des services et équipements pour réduire les besoins en déplacements

- **Anticiper les besoins des extensions urbaines**

Les nouvelles zones artificialisables immédiatement ou à terme le sont toutes sur des extensions urbaines ou sur des secteurs non aménagés de zones urbaines existantes (dents creuses).

→ Permet de profiter des réseaux existants

OAP Mobilité



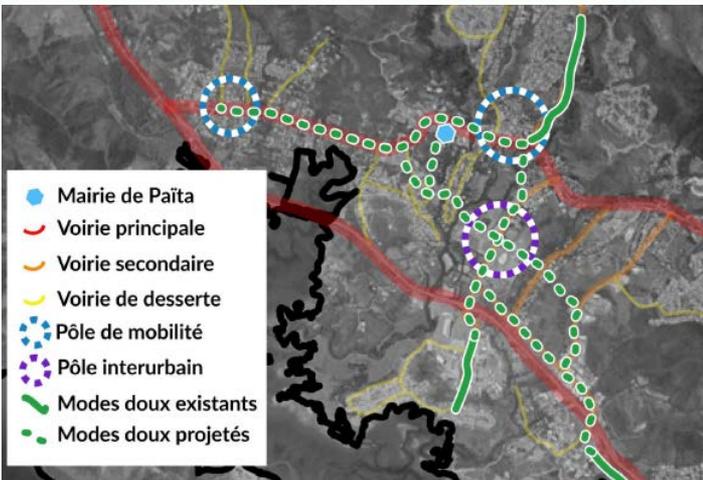
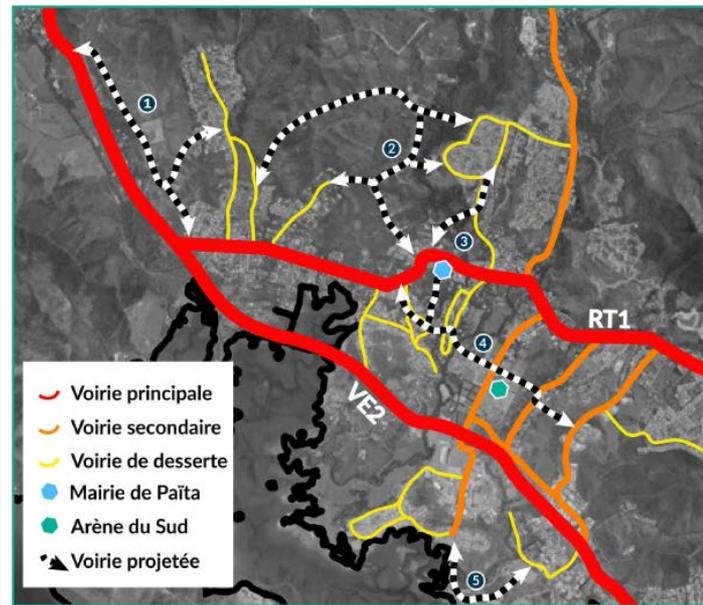
DEPLACEMENTS ET MOBILITES

OAP MOBILITÉ

- **Réduire les besoins en déplacement**

Cette OAP s'inscrit sur un périmètre centré sur le sud de la commune et Païta Village, de la jonction RT1-VE2 à l'ouest à la Plaine des sports.

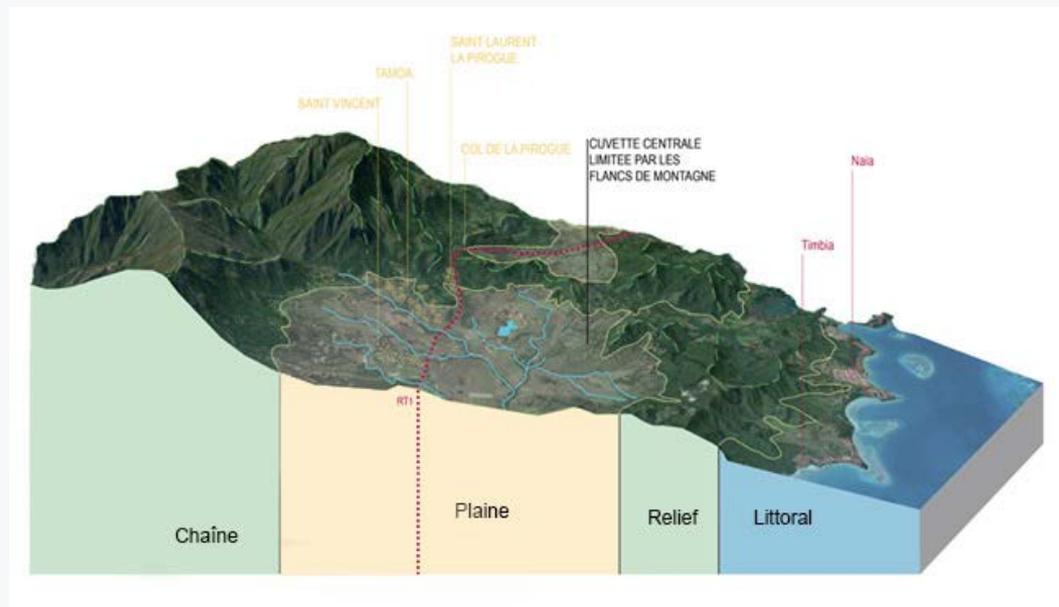
- Tout projet de lotissement (ou de plus de quatre logements) doivent intégrer une réflexion sur la desserte du nouveau secteur
- Demande d'intégrer d'autres modes de déplacement que la voiture
- Des orientations précises sont données pour chaque secteur
- Principe de contreatlée sera mis en place afin d'apaiser la connexion aux réseaux
- Développement de l'intermodalité : 2 pôles de mobilité et un pôle interurbain



PAYSAGES

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Protection de la chaîne, le grand paysage de la commune
- La plaine de la Carignan et de la Karikouïé conserve ses zones agricoles. La densité de l'habitat décroît en remontant la vallée. Habitat rural conservé dans le nord. Protection des reliefs au sud.
- La Plaine de la Tamoà conserve son caractère agricole.
- Les reliefs proche du littoral conservent leur protection.
- La pression foncière est limitée sur le littoral mais pourrait renforcer l'effet de littoralisation

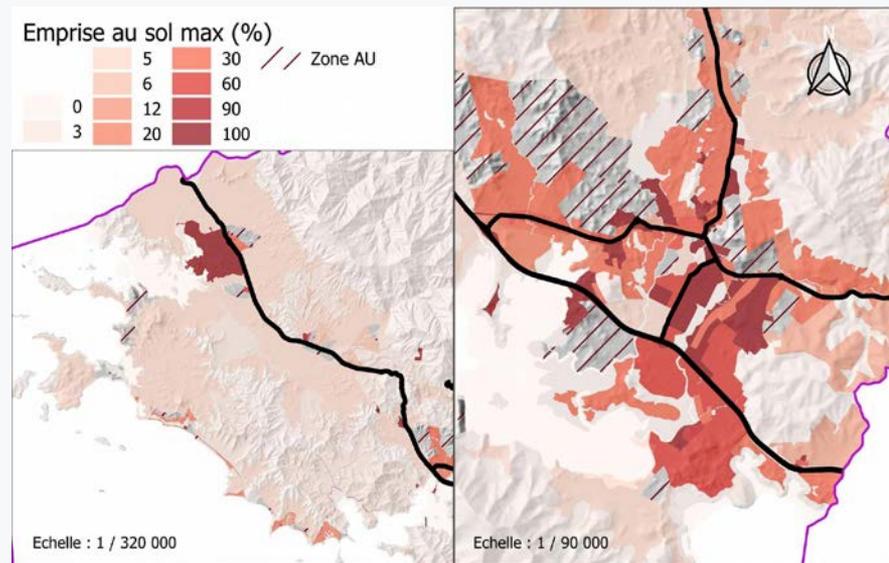


PAYSAGES

- **Préservation des paysages identitaires de la commune**

La protection des paysages et du cadre de vie est un enjeu important du projet de territoire. Le projet de zonage aura un impact de la perception des habitants sur le paysage urbain, avec :

- L'extension du village de Païta vers le l'est et le nord
 - le développement du secteur de la Tamoia
 - Le développement de la Tontouta vers le nord
 - Le développement de l'offre résidentielle sur certaines zones du littoral
-
- ✓ Le projet de PUD aura globalement pour effet de conserver un cadre de vie naturel et agricole.
 - ✓ Développement dans la continuité des aires urbaines en respectant la spécialisation de chaque secteur.
 - ✓ Le règlement favorise le développement de la végétalisation du tissu urbain



Le projet de PUD organise la densité avec un souhait de maîtriser la tendance à la concentration des constructions.

PAYSAGES

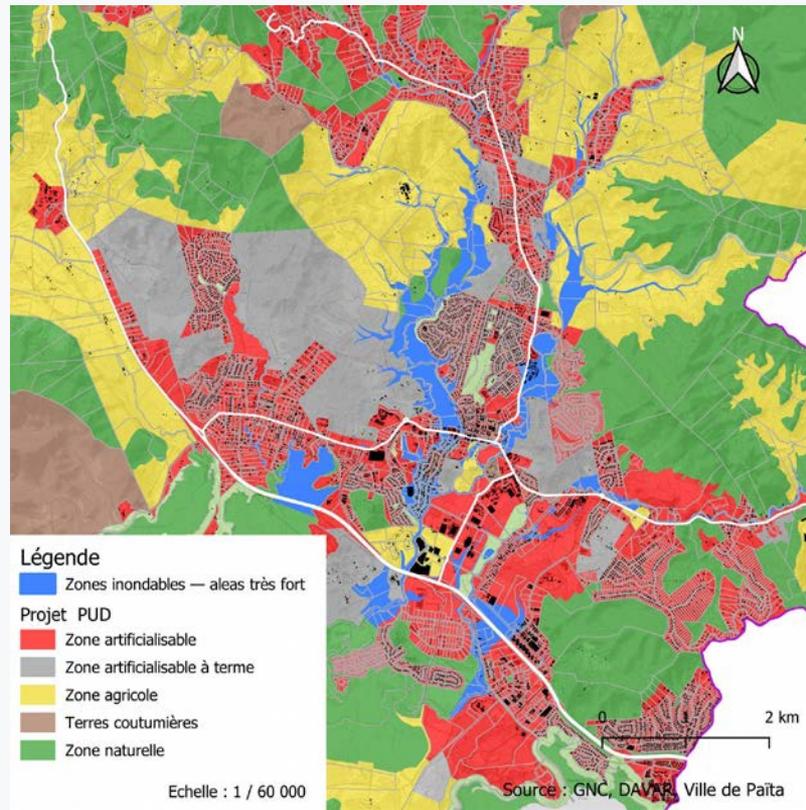
LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE



PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

LES RISQUES NATURELS

- **Séismes**, Tsunami, **submersion**, **les mouvements de terrain** → peu de données
- **Les feux de forêts**
Extensions dans les continuités urbaines existantes ; Pas de création de secteur urbanisé isolé
- **Les inondations**
Les constructions nouvelles à usage d'habitation ou d'activités seront interdites dans les zones d'aléas très forts.
Droits à construire limités dans la partie amont (Mont-Mou, plaine aux cailloux...)
La grande zone AU du secteur d'Ondémia susceptible d'augmenter significativement l'imperméabilisation des sols et donc d'aggraver l'inondabilité du village.



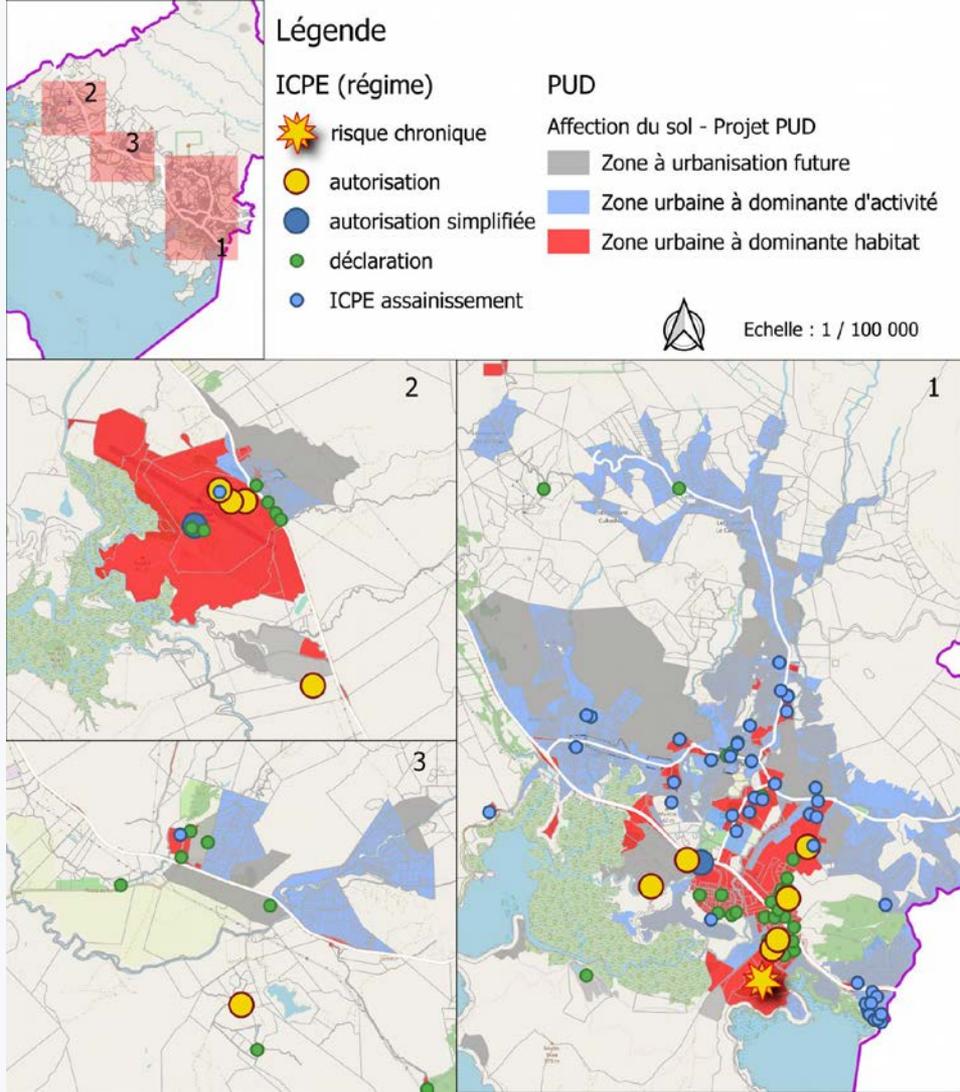
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Principales installations à risques

- la zone de stockage de produits inflammables de l'aéroport de la Tontouta
- le site de la carrière de Katiramona (dépôt d'explosif, carrière et centrale d'enrobage)
- l'ISD de Gadji (classée en Haut Risque chronique selon la nomenclature ICPE)
- Les installations classées du groupe St Vincernt (silos à grain qui présentent un risque d'explosion).
- Les zones d'activités (ZIZA ZICO et ZIPAD)

L'essentiel des installations classées, hors assainissement, se trouve dans les zones d'activité économique.

À notre connaissance, il n'existe pas d'installation à risque qui puisse être dangereuse pour un tiers.



VILLE DE PAÏTA



Plan
Urbanisme
Directeur

